



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/682

Lancement de l'opération n° 60023849 "Gestion et conservation des parcs 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012.

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/682 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023849 "GESTION ET CONSERVATION DES PARCS 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-2, PROGRAMME 20012. (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20012.

La Direction des espaces verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés sous la forme de parcs, squares et jardins ou d'espaces plantés dans les rues. Elle assure ainsi la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts répartis sur près de 300 sites ainsi que son patrimoine arboré, les aires de jeux, les fontaines, etc. sur les 9 arrondissements de la Ville de Lyon. Certifiée ISO 14 001 depuis de nombreuses années, toutes ses actions sont aussi tournées vers la préservation et le développement de la biodiversité sur le territoire de la Ville de Lyon.

La Direction des espaces verts a donc en charge la gestion, la conservation, la mise aux normes et la modernisation d'équipements variés tels que l'ensemble des squares, les parcs et jardins, mais également le mobilier urbain, les jeux d'enfants et les fontaines sur l'espace public.

Ces missions relèvent de la conservation du patrimoine, sur des espaces où la Ville de Lyon est dans l'obligation de faire des travaux, et a pour objectif de maintenir, dans le temps, une installation en bon état de fonctionnement, conforme à la réglementation et de façon à en permettre l'usage normal et garantir l'exercice des activités pour lesquelles elle est destinée dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

Cette enveloppe est dédiée à la réalisation de divers travaux d'entretien sur l'ensemble des parcs, squares et jardins hors Parc de la Tête d'Or.

L'enveloppe allouée sur ce mandat est de 5 000 000 € et permet d'envisager sur les 6 années à venir différents travaux tels que la reprise partielle des allées dégradées et des clôtures, le renouvellement du mobilier, les interventions de mise aux normes et de modernisation des réseaux, le développement du patrimoine végétal, la conservation des bassins et fontaines, le remplacement des sols et jeux anciens, l'amélioration des qualités écologiques en faveur des habitats naturels et de la biodiversité, etc. Ces travaux permettent de renforcer le rôle d'ilots de fraîcheur des espaces verts et de les adapter aux usages et nouvelles attentes citoyennes.

Cette opération évaluée à 5 000 000 € TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », programme n° 20012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023849 « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », programme 20012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP 2021-2, opération n° 60023849 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 840 000 €TTC ;
 - 2022 : 832 000 €TTC ;
 - 2023 : 832 000 €TTC ;
 - 2024 : 832 000 €TTC ;
 - 2025 : 832 000 €TTC ;
 - 2026 : 832 000 €TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET